

N°35 – 19^e année

Décembre 2025

ISSN-P : 1993-3134

ISSN-L : 3007-4185

À H Ñ H Ñ



REVUE DE GEOGRAPHIE DU LARDYMES

**Laboratoire de Recherche sur la Dynamique
des Milieux et des Sociétés**

Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société

UNIVERSITE DE LOME – TOGO

<https://ahoho.net/>

<https://www.sjifactor.com/passport.php?id=23818>

À H Ñ H Ñ

REVUE DE GEOGRAPHIE DU LARDYMES

BASE D'INDEXATION



TOGETHER WE REACH THE GOAL

SJIF Impact Factor

SJIF 2025 : 5.123

<https://www.sjifactor.com/passport.php?id=23818>

ISSN-P : 1993-3134

ISSN-L : 3007-4185

URL : <https://ahoho.net/>

Country : 🇲🇱 Togo

BASES DE RÉFÉRENCEMENT



Àḥḥḥ

Àḥḥḥ : que signifie ce vocable et pourquoi l'avoir choisi pour désigner une revue scientifique ?

Le mot aḥḥḥ prononcé àḥḥḥ, à ne pas confondre avec aḥhḷ, désigne en éwé le cerveau, au propre et au figuré, et aussi la cervelle. Il appartient au champ analogique de súśú "pensée", "idée" ; anyásā "intelligence" "connaissance". Anyásā désigne également la bronche du poisson.

Dans les textes bibliques, anyásā est mis en rapport synonymique avec núnya "savoir".

Mais pour exprimer le savoir scientifique, et la pensée profonde profane, on utiliserait Àḥḥḥ. Voilà pourquoi le vocable a été retenu pour nommer cette Revue de Géographie que le *Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés (LARDYMES)* du Département de Géographie se propose de faire paraître annuellement.

La naissance de cette revue scientifique s'explique par le besoin pressant de pallier le déficit d'organes de publication spécialisés en géographie dans les universités francophones de l'Afrique subsaharienne.

Aujourd'hui, nous vivons dans un monde de concurrence et d'évaluation et le milieu de la recherche scientifique n'est pas épargné par ce phénomène : certains pays africains à l'instar des pays développés, évaluent la qualité de leurs universités et organismes de recherche, ainsi que leurs chercheurs et enseignants universitaires sur la base de résultats mesurables et prennent des décisions budgétaires en conséquence. Les publications scientifiques sont l'un de ces résultats mesurables.

La publication des résultats de la recherche (ou la transmission de l'information ou du savoir est la pierre angulaire du développement de la culture technologique de l'humanité depuis des millénaires : depuis les peintures rupestres d'animaux (destinées peut-être à la formation des futurs chasseurs ou à honorer un projet de chasse) en passant par les hiéroglyphes des Egyptiens jusqu'aux dessins et écrits de Léonard de Vinci (les premiers rapports techniques). L'apparition de techniques d'impression bon marché a induit une croissance explosive des publications, et une certaine évaluation de la qualité était devenue nécessaire. Les sociétés savantes ont commencé à critiquer les publications, qui étaient souvent sous forme manuscrite et lues en public ; ce procédé est la version ancestrale de l'évaluation que nous pratiquons de nos jours. Aujourd'hui, une publication électronique multimédia accessible par un hyperlien, comportant un code exécutable et des données associées, peut être évaluée par toute personne au moyen d'un commentaire en ligne.

Le fait d'extérioriser les concepts de l'esprit des chercheurs et enseignants universitaires, de les consigner par écrit (avec les résultats et observations qui y sont associés), permet une conservation posthume des travaux de ceux-ci et rend leurs résultats reproductibles et diffusables. Certains estiment que cette « conservation externe de la mémoire » est le signe distinctif de l'humanité.

C'est précisément pour parvenir à cette vision holistique de la recherche (et non seulement de ses résultats, dont les plus évidents sont les publications, mais aussi de son contexte), que nous éditons depuis 2007 la revue Aḥḥḥ afin que chaque géographe trouve désormais un espace pour diffuser les résultats de ses travaux de recherche et puisse se faire évaluer pour son inscription sur les différentes listes d'aptitudes des grades académiques de son université.

Puisse sa parution être transmise au sein des enseignants et chercheurs du LARDYMES de génération en génération.

Professeur Koffi A. AKIBODE

À H Ñ H Ñ

Revue de Géographie du LARDYMES

publiée par le *Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés (LARDYMES)* du Département de Géographie, Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société, Université de Lomé.

Directeur :

Tchégnon ABOTCHI, Professeur Titulaire, Université de Lomé

Secrétariat de rédaction :

- **Koudzo SOKEMAWU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé
- **Martin Dossou GBENOUGA**, Professeur Titulaire, Université de Lomé
- **Délali Komivi AVEGNON**, Professeur Titulaire, Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé, Togo

Secrétariat administratif :

- **Koudzo SOKEMAWU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé
- **Koku-Azonko FIAGAN**, Maître de Conférences, Université de Lomé

Comité scientifique :

- **Jérôme ALOKO-N'GUESSAN**, Directeur de Recherche, Institut de Géographie Tropicale, Université de Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Maurice Bonaventure MENGHO**, Professeur Titulaire, Université Marien Ngouabi, Brazzaville, Congo
- **Oumar DIOP**, Professeur Titulaire, Université Gaston Berger, Saint-Louis, Sénégal
- **Odile Viliho DOSSOU GUEDEGBE**, Professeure Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Jean Bernard MOMBO**, Professeur Titulaire, Université Omar Bongo, Gabon
- **Henri MONTCHO**, Professeur Titulaire, Université Zinder, Niger
- **Nébié OUSMANE**, Professeur Titulaire, Université à l'Université Ouaga I Pr Joseph Ki Zerbo, Ouagadougou, Burkina Faso
- **Céline Yolande KOFFIE-BIKPO**, Professeure Titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Paul Kouassi ANOH**, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Arsène DJAKO**, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- **Tchégnon ABOTCHI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Joseph Pierre ASSI-KAUDJHIS**, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- **Placide F. G. A. CLEDJO**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Koudzo SOKEMAWU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Follygan HETCHELI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Kossiwa ZINSOU-KLASSOU**, Professeure Titulaire, Université de Lomé, Togo

- **Padabô KADOUZA**, Professeur Titulaire, Université de Kara, Togo
- **Moussa GIBIGAYE**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Toussaint VIGNINO**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Selom Komi KLASSOU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Bernard FANGNON**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Tchaa BOUKPESSI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Adrien DOSSOU-YOVO**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Pessièzoum ADJOUSI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Narcisse ASSI-KAUDJHIS**, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- **Fidèle Marcellin ALLOGHO-NKOGHE**, Professeur Titulaire, Université Omar Bongo de Libreville, Gabon
- **Médard NDOUTORLENGAR**, Professeur Titulaire, Université de N'Djaména, Tchad
- **Konan KOUASSI**, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- **Délali Komivi AVEGNON**, Professeur Titulaire, Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé, Togo

Comité de lecture

- **Koudzo SOKEMAWU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Follygan HETCHELI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Padabô KADOUZA**, Professeur Titulaire, Université de Kara, Togo
- **Moussa GIBIGAYE**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Selom Komi KLASSOU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Tchaa BOUKPESSI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Pessièzoum ADJOUSI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Konan KOUASSI**, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- **Délali Komivi AVEGNON**, Professeur Titulaire, Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé, Togo
- **Médard NDOUTORLENGAR**, Professeur Titulaire, Université de N'Djaména, Tchad
- **Ludovic Baïsserné PALOU**, Maître de Conférences, Ecole Normale Supérieure de N'Djaména, Tchad
- **Vincent MOUTEDE-MADJI**, Maître de Conférences, Université d'ATI, Tchad
- **Dangnisso BAWA**, Maître de Conférences, Université de Lomé, Togo

A ces membres du comité scientifique et de lecture, s'ajoutent d'autres personnes ressources consultées occasionnellement en fonction des articles à évaluer

Photo couverture _ *Àh̃h̃* _ Décembre 2024 : Exode de pasteurs nomades à Han Bonbhor au Tchad
(Crédit : Ludovic Baiserne PALOU)

Copyright © reserved « *Revue À H ̃ H ̃* »

Site Internet de la revue *Àh̃h̃* : <https://ahoho.net/>

The journal is indexed in : SJIFactor.com, <https://www.sjifactor.com/passport.php?id=23818>

AVIS AUX AUTEURS

La *Revue Ah5h5*, Revue de Géographie du LARDYMES (Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés) diffuse de travaux originaux de géographie qui relèvent du domaine des « Sciences de l'homme et de la société ». Elle publie des articles originaux, rédigés en français, non publiés auparavant et non soumis pour publication dans une autre revue. Les normes qui suivent sont conformes à celles adoptées par le Comité Technique Spécialisé (CTS) de Lettres et sciences humaines / CAMES (cf. dispositions de la 38^e session des consultations des CCI, tenue à Bamako du 11 au 20 juillet 2016).

1. Les manuscrits

Un projet de texte soumis à évaluation, doit comporter un titre (Times New Romans, taille 12, Lettres capitales, Gras), la signature (Prénom(s) et NOM (s)) de l'auteur ou des auteurs, l'institution d'attache, l'adresse électronique de (des) auteur(s), le résumé en français (300 mots au plus), les mots-clés (cinq), le résumé en anglais (du même volume), les keywords (même nombre que les mots-clés). Le résumé doit synthétiser la problématique, la méthodologie et les principaux résultats.

Le manuscrit doit respecter la structuration habituelle du texte scientifique : Introduction (problématique, objectifs, hypothèses compris), Approche méthodologique, Résultats et analyse des résultats, Discussion, Conclusion et Références bibliographiques. Les notes infrapaginales, numérotées en chiffres arabes, sont rédigées en taille 10 (Times New Roman). Réduire au maximum le nombre de notes infrapaginales. Ecrire les noms scientifiques et les mots empruntés à d'autres langues que celle de l'article en italique (*Adansonia digitata*). Le volume du projet d'article (texte à rédiger dans le logiciel word, Times New Romans, taille 12, interligne 1,5) doit être de 30 000 à 40 000 caractères (espaces compris). Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante :

- **1. Premier niveau, premier titre (Times 12 gras)**
- **1.1. Deuxième niveau (Times 12 gras italique)**
- **1.1.1. Troisième niveau (Times 11 gras italique)**
- **1.1.1.1. Quatrième niveau (Times, 10 gras italique)**

2. Les illustrations

Les tableaux, les cartes, les figures, les graphiques, les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source (centrée) est indiquée au-dessous de l'élément d'illustration (Taille 8 gras italique). Ces éléments d'illustration doivent être annoncés, insérés puis commentés dans le corps du texte.

La présentation des illustrations : figures, cartes, graphiques, etc. doit respecter le miroir de la revue. Ces documents doivent porter la mention de la source, de l'année et de l'échelle (pour les cartes).

3. Notes et références

- Les passages cités sont présentés entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.
- Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, ainsi qu'il suit :
 - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées (K. Sokémawu, 2012, p. 251) ;
 - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...) »

Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socioculturelle et de civilisation traduisant une impréparation socio-historique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en continue et présentées en bas de page.

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Titre, Editions, Lieu d'éditions, pages (p.) pour les articles et les chapitres d'ouvrage.

Le titre d'un article est présenté entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou de l'édition (ex : 2^{de} éd.).

Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteurs. Par exemple :

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, L'Harmattan, Paris, France, 345 p.

BAKO-ARIFARI Nassirou, 1989, *La question du peuplement Dendi dans la partie septentrionale de la République Populaire du Bénin : Le cas du Borgou*, Mémoire de Maîtrise de Sociologie, FLASH, UNB, Cotonou, Bénin, 73 p.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, PUF, Paris, France, 368 p.

BOUQUET Christian et KASSI-DJODJO Irène, 2014, « Déguerpir » pour reconquérir l'espace public à Abidjan. In : *L'Espace Politique*, mis en ligne 17 mars 2014, consultée le 04 août 2017. URL : <http://espacepolitique.revues.org/2963>

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, L'Harmattan, Paris, France, 153 p.

LAVIGNE DELVILLE Philippe, 1991, Migration et structuration associative : enjeux dans la moyenne vallée. In : *La vallée du fleuve Sénégal : évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements*, Karthala, Paris, France, p. 117-139.

SEIGNEBOS Christian, 2006, Perception du développement par les experts et les paysans au nord du Cameroun. In : *Environnement et mobilités géographiques*, Actes du séminaire, PRODIG, Paris, France, p. 11-25.

SOKEMAWU Koudzo, 2012, « Le marché aux fétiches : un lieu touristique au cœur de la ville de Lomé au Togo », In : *Journal de la Recherche Scientifique de l'Université de Lomé*, Série « Lettre et sciences humaines », Série B, Volume 14, Numéro 2, Université de Lomé, Lomé, Togo, p. 11-25.

Pour les travaux en ligne ajouter l'adresse électronique (URL)

NOTA BENE

- ✚ Le non-respect des normes éditoriales entraîne le rejet d'un projet d'article
- ✚ Tous les prénoms des auteurs doivent être entièrement écrits dans la bibliographie.
- ✚ Pagination des articles et chapitres d'ouvrage, écrire p. 2-45, par exemple et non pp. 2 45.
- ✚ En cas de co-publication, citer tous les co-auteurs.
- ✚ Eviter de faire des retraits au moment de débiter les paragraphes, observer plutôt un espace entre les paragraphes.

4. Structuration de l'article

Introduction, Méthodologie (Approche), Résultats et analyses, Discussion, Conclusion et Références bibliographiques.

Résumé

Dans le résumé, l'auteur fera apparaître le contexte, l'objectif, une esquisse de la méthode et des résultats obtenus. Traduire le résumé en Anglais (**y compris le titre de l'article**)

Introduction (A ne pas numéroté)

Elle doit comporter la problématique de l'étude (constat, problème, questions), les objectifs et si possible les hypothèses.

1. Outils et méthodes (Méthodologie/Approche méthodologique)

L'auteur expose uniquement ce qui est outils et méthodes.

2. Résultats et analyses

L'auteur expose ses résultats, qui sont issus de la méthodologie annoncée dans **Outils et méthodes** (pas les résultats d'autres chercheurs). L'analyse des résultats traduit l'explication de la relation entre les différentes variables objet de l'article.

3. Discussion

La discussion est placée avant la conclusion. Dans cette discussion, confronter les résultats de votre étude avec ceux des travaux antérieurs, pour dégager différences et similitudes, dans le sens d'une validation scientifique de vos résultats. La discussion est le lieu où le contributeur dit ce qu'il pense des résultats obtenus, il discute les résultats ; c'est une partie importante qui peut occuper jusqu'à plus deux pages.

Conclusion (A ne pas numéroté)

Le texte devra être saisi en Word et enregistré sous version 97/2003 puis envoyé par courriel à : revueahoho@yahoo.fr et yves.soke@yahoo.fr. La Revue *Àh5h5* reçoit les articles des contributions du 1^{er} février au 15 mai pour le numéro de juin et du 1^{er} juin au 15 septembre pour le numéro de décembre. Un article accepté pour publication dans la Revue *Àh5h5* exige de ses auteurs, une contribution financière de 50 000 F CFA, représentant les frais d'instruction et de publication.

NB : Les auteurs sont entièrement responsables du contenu de leurs contributions.

N. D. L. R.

Sommaire

Meglo Alexandre ZO, Mathieu Jonasse AFFRO, Nambegué SORO

Évaluation des stratégies d'adaptation à la situation du climat et perspectives agroclimatique dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire p. 1-14

Bi Sehi Antoine TAPE

Accès aux médicaments en milieu urbain africain : le cas de la ville de Korhogo (Côte d'Ivoire)..... p. 15-23

Lamine Ousmane CASSÉ, Babacar DIOUF, Awa FALL

Vulnérabilité territoriale versus résilience sociale à l'épreuve des inondations dans les parcelles assainies de Keur Massar à Dakar (Sénégal) p. 24-40

Abdou BALLO, Charles SAMAKE, Bréhima DIARRA

Dispositifs de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans la commune rurale de Sio, région de Mopti (Mali) p. 41-50

Glenn-Freddy MIHINDOU MIHINDOU, Dieu-Donné MOUKETOU-TARAZEWCZ

Cartographie des changements d'occupation du sol dans la commune de Mouila au Gabon entre 2003 et 2023..... p. 51-67

Eveline MAHOUNGOU, Hilarion Bagel MIZHAIRE, Francelet Gildas KIMBATSA, Koudzo SOKEMAWU

Commerce des produits horticoles et gestion des invendus au marché Total de Brazzaville en République du Congo..... p. 68-82

Chilé Nadège YAPO épse Kouakou, Koffi Mouroufié KOUMAN, Céline Yolande KOFFIÉ-BIKPO

Influence des végétaux aquatiques envahissants sur la pêche dans le lac du barrage hydroélectrique de Soubré en Côte d'Ivoire p. 83-93

Mouhamadou Lamine DIALLO, El Hadji Serigne TOP

Ruée des mineurs d'origine chinoise vers l'or dans les frontières du Sénégal et du Mali, instabilité politique et gouvernance du secteur extractif p. 94-102

Model DJEMON, Bakhit MAHAMAT AHMAT BAKHIT

L'érosion du bassin versant du Batha (Centre-Est du Tchad) : un pied humain sur l'accélérateur du processus naturel p. 103-115

N'Guessan Arsène KOUADIO, Kouamé Perèze TANOI, Yao Bruno N'GUESSAN

Optimisation de la gestion des déchets ménagers urbains par l'usage des solutions géospatiales à Botro (Centre de la Côte d'Ivoire) p. 116-127

Alfred Bothé Kpadé DOSSA

Analyse contingente de la transition écologique vers les motos électriques à Cotonou au Bénin p. 128-141

Arouna DEMBELE, Issa FOFANA, Samba Mamadou SIDIBE

Impacts des changements climatiques sur la céréaliculture dans l'ex-cercle de Kita au Mali p. 142-154

Moussa SOW, Labaly TOURÉ, Ndeye Marième SAMB

Caractérisation de la variabilité climatique et analyse de ses incidences sur la dynamique spatio-temporelle de la végétation dans le bassin versant du Ferlo sur la période 1981-2021 **p. 155-168**

Sahada IDRISSE, Abdourazakou ALASSANE, Tatongueba SOUSSOU, Kankpénangue SIKBAGOU, Tchaa BOUKPESSI

Conflits hippopotames amphibies (*Hippopotamus amphibius lennaeus*, 1758) de la mare de Koumbeloti et population riveraine en pays Anoufo au Nord-Togo **p. 169-183**

Zady Edouard ZOGBO, Kadjo Henri Joël NIAMIEN, N'guessan Olivier KOUADIO, Joseph. P. ASSI-KAUDHJIS

Étude des externalités de la rizipisciculture dans la sous-préfecture de Bédiala (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire) **p. 184-198**

Yapo Antoine GBOCHO

Crises sociopolitiques et problématique de l'accès au logement dans la ville de Bouaké (Centre de la Côte d'Ivoire) **p. 199-211**

Babacar NDAO, Cheikh Tidiane WADE, Henri Marcel SECK, Oumar SY

Variabilité climatique et stratégies d'adaptation dans le sud du bassin arachidier : l'expérience des agriculteurs de la commune de Keur Maba Diakou (Kaolack, Sénégal) **p. 212-225**

Guy Roger Yoboué KOFFI

Résilience féminine dans un contexte de crise cacaoyère dans la sous-préfecture de Mèagui (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire) **p. 226-237**

Boubacar Amadou DIALLO

Quantification des changements de l'utilisation du sol dans le district de Bamako avec l'imagerie Satellitaire LANDSAT) **p. 238-249**

Bi Tchan André DOHO

Mécanismes d'intégration des villages périphériques à la ville de Yamoussoukro (Centre de la Côte d'Ivoire) **p. 250-261**

Adeline Olga BRISSY

Prolifération des points de stagnation des eaux usées et risques environnementaux et sanitaires dans le quartier Dar-Es-Salam de Bouaké (Centre Côte d'Ivoire) **p. 262-273**

Oumar OUATTARA, Siriki YÉO

Activités minières et riziculture irriguée : dynamique de conflits d'usage des sols autour du barrage hydro-agricole de Kafiné (Centre-Nord de la Côte d'Ivoire) **p. 274-284**

Mahamadou ABOCAR, Abdoukadi Oumarou TOURÉ, Habiboulaye Daouda MAIGA, Alhassane Moulaye KONTA

Aménagement des lacs interconnectés du système Faguibine dans la région de Tombouctou au Mali : enjeux, défis et perspectives **p. 285-296**

Ari MAMADOU MOUSTAPHA, Hadiza KIARI FOUGOU

Analyse des modes d'accès aux parcelles des périmètres irrigués d'aménagements hydro-agricoles des rives de la Komadougou Yobé, Niger **p. 297-310**

Konnegbéne LARE

Capitalisation des pratiques endogènes de gestion des sols et productivité agricole face au changement climatique dans la Région des Savanes au Nord-Togo **p. 311-328**

Diomandé GONDO

Impact environnemental de l'utilisation des pesticides par les agriculteurs à Gouessesso (Ouest de la Côte d'Ivoire) **p. 329-339**

Kapiéfolo Julien KONE, Manse BAMBA, Djibril KONATE

Un système de transport urbain innovant à Korhogo en Côte d'Ivoire : le YANGO) **p. 340-350**

Gaston SAMBA

Application du modèle Probit de Heckman à l'analyse des perceptions empiriques du changement climatique et des stratégies d'adaptation endogènes des agriculteurs du district de Madingou (Congo-Brazzaville) **p. 351-365**

Hassane MAHAMAT HEMCHI

Faya-Largeau entre urbanité saharienne et résilience oasienne **p. 366-375**

Issouf BONSA

Répartition spatiale des lieux de culte protestants dans la ville de Ouagadougou (Burkina Faso) ... **p. 376-383**

Lanzeni YEO

Les contraintes du maraîchage sur le périmètre irrigué de la coopérative YÉBENWOGNON à Kanihoua (Nord de la Côte d'Ivoire) **p. 384-391**

**ACTIVITÉS MINIÈRES ET
RIZICULTURE IRRIGUÉE :
DYNAMIQUE DE CONFLITS D'USAGE
DES SOLS AUTOUR DU BARRAGE
HYDRO-AGRICOLE DE KAFINÉ
(CENTRE-NORD DE LA CÔTE
D'IVOIRE)**

Oumar OUATTARA

Assistant

Unité de Recherche pour le Développement (URED)

Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

E-mail : oumaro@yahoo.fr

Siriki YÉO

Maître-Assistant

Unité de Recherche pour le Développement (URED)

Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

E-mail : yeodekobaf3@gmail.com

Reçu le 20 août 2025 ; Révisé le 25 septembre
2025 ; Accepté le 30 octobre 2025

Résumé : Le barrage hydro-agricole de Kafiné, situé dans la région du Hambol, constitue un pilier pour la sécurité alimentaire à travers une abondante production de riziculture irriguée et de maraîchage. Cependant, l'essor de l'orpaillage clandestin dans sa périphérie entraîne une concurrence accrue pour l'usage des sols, dégrade l'environnement et alimente des tensions inter-villageoises. Cette étude vise à analyser les conflits d'usage des sols entre activités minières et riziculture irriguée autour du barrage hydro-agricole de Kafiné, pour parvenir à une gestion durable de la retenue. La méthodologie de la présente étude repose sur l'analyse documentaire et l'enquête de terrain comprenant des observations directes, des entretiens semi-directifs et une enquête par questionnaire. Elle permet de mettre en évidence trois dynamiques majeures : la place du barrage dans la production agricole et alimentaire, la montée des activités minières dans la région et leurs impacts environnementaux, et enfin l'émergence des conflits d'usage des sols autour du barrage. Les résultats révèlent que l'orpaillage clandestin grignote les espaces initialement dédiés à l'agriculture, menace l'intégrité du barrage hydroagricole de Kafiné et agit comme un catalyseur des rivalités foncières.

Mots-clés : riziculture irriguée, conflits d'usage, activités minières, barrage hydro-agricole, Côte d'Ivoire.

**MINING ACTIVITIES AND IRRIGATED
RICE CULTIVATION : DYNAMICS OF
LAND USE CONFLICTS AROUND THE
KAFINE HYDRO-AGRICULTURAL
DAM (CENTRAL-NORTHERN IVORY
COAST)**

Abstract : The Kafiné hydro-agricultural dam, located in the Hambol region, is a pillar of food security thanks to its abundant production of irrigated rice and market gardening. However, the rise of illegal gold mining in its surrounding area is leading to increased competition for land use, damaging the environment and fueling tensions between villages. This study aims to analyze land use conflicts between mining and irrigated rice farming around the Kafiné hydro-agricultural dam, with a view to achieving sustainable management of the reservoir. The methodology of this study is based on documentary analysis and field research including direct observations, semi-structured interviews, and a questionnaire survey. It highlights three major dynamics: the role of the dam in agricultural and food production, the rise of mining activities in the region and their environmental impacts, and finally the emergence of land use conflicts around the dam. The results reveal that illegal gold mining is encroaching on areas initially dedicated to agriculture, threatening the integrity of the Kafiné hydro-agricultural dam and acting as a catalyst for land rivalries.

Keywords : irrigated rice farming, land use conflicts, mining activities, hydro-agricultural dam, Ivory Coast.

Introduction

En Afrique de l'Ouest, les barrages hydro-agricoles constituent des instruments stratégiques de l'amélioration de la productivité agricole et du renforcement de la sécurité alimentaire (Y. J. Kouadio, 2015, p. 42). En Côte d'Ivoire, la politique de maîtrise de l'eau initiée dans les années 1970 a conduit à la construction de nombreux périmètres irrigués, parmi lesquels le barrage hydro-agricole de Kafiné dans la région du Hambol (K. P. Konan, 2018, p. 67).

Cet ouvrage permet la riziculture irriguée, le maraîchage et la pêche, contribuant à l'autosuffisance alimentaire et au développement rural (K. J. Assouan, 2017, p. 53). Cependant, le développement rapide de l'orpaillage clandestin depuis les années 2000 bouleverse les équilibres locaux (D. Bamba, 2020, p. 102). Les espaces rizicoles et maraîchers sont de plus en plus concurrencés par les sites miniers, entraînant une dégradation de l'environnement, une perte de terres cultivables et des tensions sociales (I. Ouattara, 2019, p. 88). Cette situation n'est pas propre à Kafiné ; elle reflète un phénomène observé dans plusieurs pays de la sous-région où l'exploitation aurifère entre en concurrence avec l'agriculture (A. Diallo, 2016, p. 59 ; M. Keita, 2015, p. 92).

À Kafiné, la superposition des usages agricoles et miniers autour du barrage met en lumière des conflits d'usage des sols,

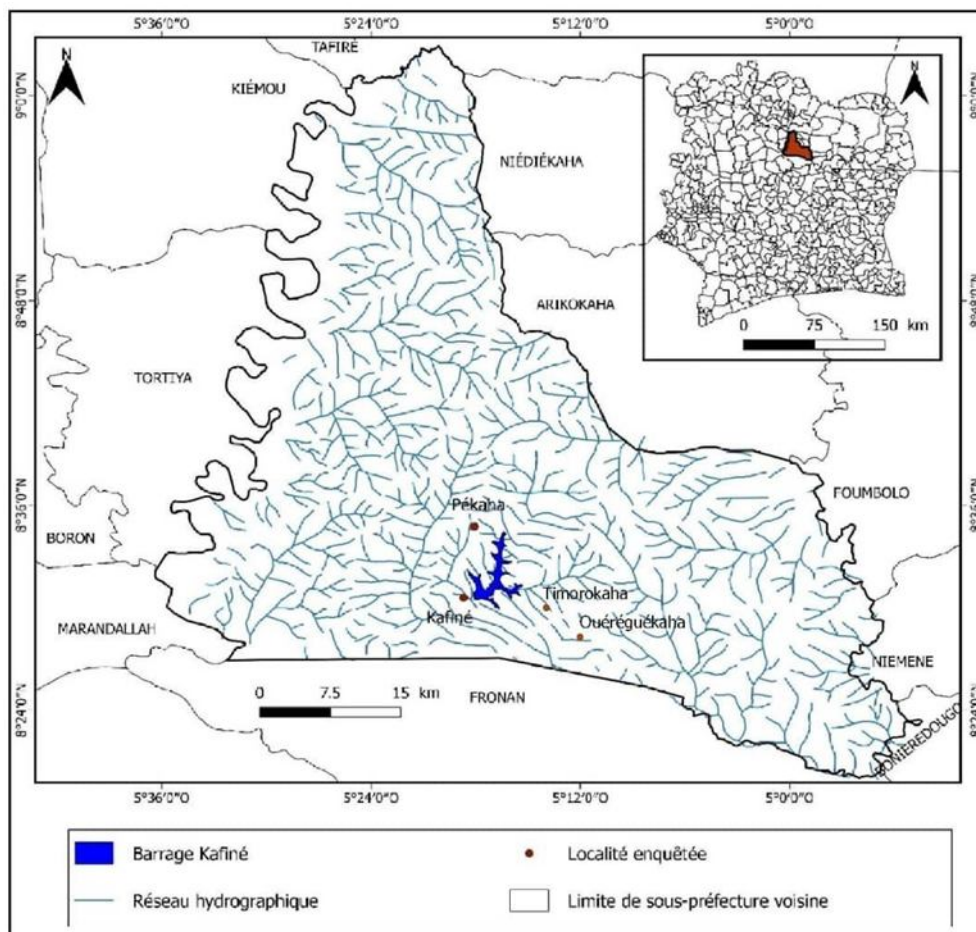
caractérisés par la compétition pour la terre, l'eau et les ressources associées. Ces tensions se traduisent par des rivalités foncières entre villages, le rejet de projets miniers semi-industriels, et la recomposition des rapports de force locaux (K. G. Yao, 2021, p. 174 ; B. S. N'Guessan, 2022, p. 61). La présente recherche s'attelle à analyser les conflits d'usage des sols entre activités minières et riziculture irriguée autour du barrage hydro-agricole de Kafiné, pour parvenir à une gestion durable de la retenue.

1. Matériel et Méthodes

1.1. Présentation de la zone d'étude

Le présent sujet s'inscrit dans une série d'études menées autour du barrage hydroagricole de Kafiné, une retenue d'eau située dans la sous-préfecture de Niakara au Centre-Nord de la Côte d'Ivoire (Carte n°1).

Carte n°1 : Présentation de l'espace d'étude



Source : CNTIG 2011.

Cet espace abrite essentiellement les peuples Tagbana qui en sont les autochtones, des

ivoiriens issus des autres régions du pays mais aussi des communautés étrangères surtout

maliennes et burkinabés. Le barrage se situe à la lisière des terroirs d'Ouéreguékaha, Timorokaha, Kafiné et Pékaha, mais reste plus proche des deux dernières localités citées.

1.2. Méthodologie de la recherche

L'approche méthodologique adoptée pour cette étude est basée sur la recherche documentaire, des entretiens semi-directifs auprès des notabilités des villages, des représentants des riziculteurs et des exploitants miniers rencontrés dans la zone, et une enquête par questionnaire administrée à tous les 200 (deux-cents) riziculteurs en activité. Cette enquête de terrain a été réalisée entre décembre 2024 et janvier 2025 dans les trois villages (Ouéreguékaha, Pékaha et Kafiné) directement impliqués dans les activités pratiquées autour du barrage.

1.3. Traitement des données

Les données recueillies à partir des recherches ont fait l'objet de traitement manuel et informatique sur Excel. Elles ont permis la réalisation de carte avec le logiciel QGIS, de tableaux et de graphiques avec Excel. Le traitement des informations recueillies nous a permis d'articuler ce travail autour de trois parties à savoir la place du barrage dans la production agricole et alimentaire, la montée des activités minières et leurs impacts sur le barrage, et enfin l'émergence de conflits d'usage liés à l'usage du sol.

2. Résultats

2.1. Le barrage hydro-agricole de Kafiné : un pilier agricole et alimentaire

2.1.1. Une forte capacité de production dominée par la riziculture irriguée

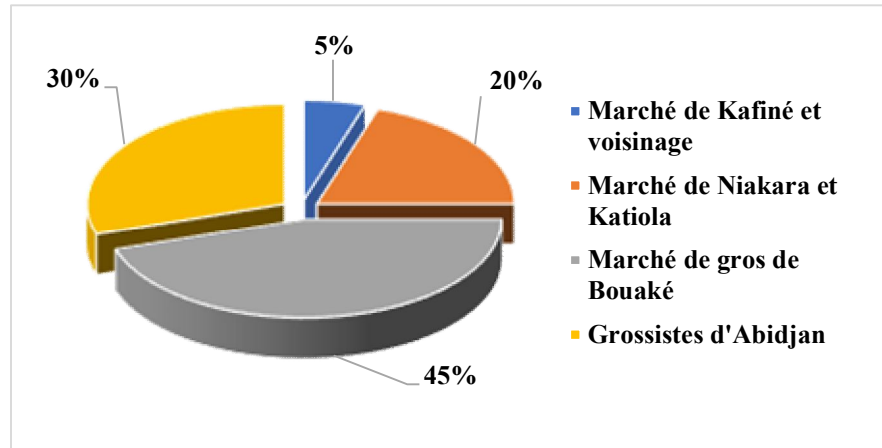
Le barrage hydro-agricole de Kafiné constitue l'une des principales infrastructures de production vivrière dans la région du Hambol. Construit par l'Etat pour favoriser la maîtrise de l'eau dans le cadre du développement de la culture de la canne à sucre, il offre une capacité de rétention estimée à 43 millions de m³, permettant l'irrigation de trois cent hectares de plaines principalement utilisés

pour la riziculture (S. Yéo *et al.*, 2025, p. 200). Grâce à ce potentiel, les producteurs disposent de conditions favorables pour pratiquer la riziculture irriguée en toute saison (saison sèche et saison des pluies), contrairement à ceux qui sont installés sur les plateaux où la riziculture pluviale plus aléatoire. La productivité de ces périmètres irrigués reste nettement supérieure à celle des zones non aménagées. En effet, une parcelle sous irrigation peut atteindre 4 à 5 tonnes/ha avec la possibilité de doubler la récolte par an alors qu'un champ de riz pluvial ne produit en moyenne que 1,5 à 2 tonnes/ha pour une seule possibilité de récolte.

De ce fait, les rives du barrage sont très disputées par les agriculteurs à tout moment de l'année. Ainsi, on dénombre plus de deux cents producteurs, cultivant en moyenne 1,5 hectare de riz chacun. Même si aucune statistique de production n'est disponible au niveau des riziculteurs, on peut estimer la production rizicole autour du barrage entre 2400 et 3000 tonnes par an. La production aurait pu être plus importante si l'ensablement des canalisations n'avait pas rendu près du tiers des surfaces aménagées inexploitable. Malgré tout, les performances atteintes par le barrage en font un levier important de l'autosuffisance en riz dans la zone.

2.1.2. Une contribution essentielle à la sécurité alimentaire locale et régionale

A travers son importante production rizicole, le barrage de Kafiné joue un rôle de premier plan dans la sécurisation alimentaire des populations. En effet, il contribue bon an mal an à l'augmentation de la disponibilité locale en riz, ce qui permet un approvisionnement régulier des ménages en riz pendant toute l'année. Ce faisant, la production rizicole du barrage participe localement à la stabilisation des prix des denrées ainsi qu'à la réduction de la dépendance des populations au riz importé. L'apport du barrage de Kafiné à la sécurité alimentaire n'est pas seulement local, il est également régional voire national (Figure n°1).

Figure n°1 : Proportion des riziculteurs selon le lieu de vente des productions

Source : D'après les résultats des travaux de terrain, 2024-2025.

L'enquête menée auprès des producteurs indique que 35% des riziculteurs vendent la totalité de leur récolte à des grossistes installés à Abidjan. Ce sont en majorité des riziculteurs qui cultivent des parcelles supérieures à 4 hectares et dont la production est conséquente. Ils préfèrent vendre à ces grossistes parce qu'ils sont capables d'acheter d'un seul coup des quantités importantes et surtout de payer cash la marchandise. 45% des planteurs de cette même catégorie d'exploitants (plus de 4 hectares), déclarent céder plus de la moitié de leur production à des commerçants du marché de gros de Bouaké. Seul 15% des producteurs, pour la plupart détenteurs de parcelle de 1 à 2 hectares, commercialisent la quasi-totalité de leur production à des commerçants installés dans les marchés de la Sous-préfecture et du Département. La récolte leur est vendue car le plus souvent ces commerçants financent à crédit la phase de production en mettant à la disposition du riziculteur les semences, les produits phytosanitaires et de l'argent en espèces pour la prise en charge de la main-d'œuvre. Le reste des riziculteurs (5%), produit pour l'autoconsommation et vend le surplus sur les marchés de Kafiné, Pékaha et ceux des villages voisins. Cette dernière catégorie cultive en général moins d'un hectare.

Au-delà de son apport à l'augmentation de la disponibilité de la production rizicole, à la stabilité des prix des denrées au niveau local, le barrage contribue positivement à la diversification de l'alimentation des

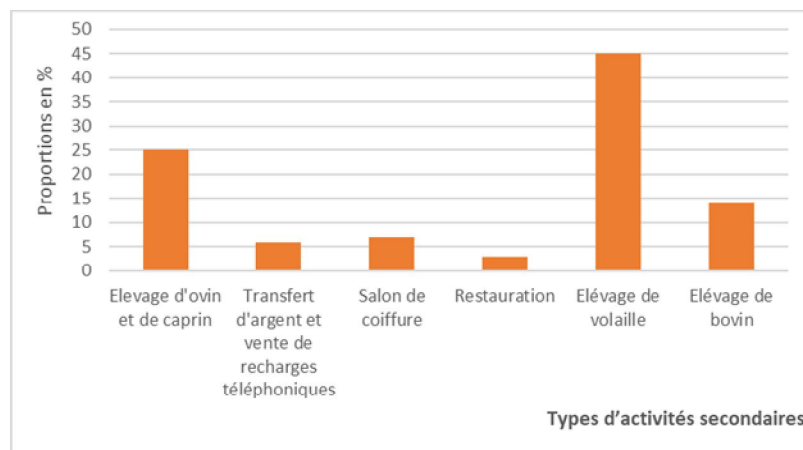
populations locales à travers une importante production maraîchère. Le maraîchage est pratiqué presque exclusivement par les femmes. On dénombre plus de 200 femmes qui produisent toute la saison, une diversité de spéculations comme le chou, le gombo, le piment, l'aubergine africaine, etc. (S. Yéo et O. Ouattara, 2024, p. 200). La production maraîchère qui se fait principalement à Pékaha est abondante, diverse et disponible en toute saison. Elle permet comme les produits issus de la pêche, la diversification de l'alimentation aussi bien des producteurs que des populations locales. Comme la production rizicole, les produits maraîchers sont vendus localement, dans la région et dans la capitale économique, Abidjan. Les revenus tirés de la vente du maraîchage tout comme de la riziculture contribuent à l'accès des producteurs à d'autres types de denrées (igname, manioc, patate douce, banane plantain, etc.) qu'ils ne cultivent pas. Au-delà, ces revenus participent à l'amélioration des conditions de vie des riverains du barrage.

En favorisant une production vivrière diversifiée, stable et régulière, le barrage limite la vulnérabilité des populations rurales aux crises alimentaires en particulier pendant la période de soudure. Par ailleurs, il constitue un amortisseur social en fournissant des opportunités de revenus et d'emplois saisonniers aux jeunes et aux femmes. Parallèlement à la production rizicole et maraîchère, le barrage de Kafiné est également exploité dans le cadre de la pêche artisanale et de la pisciculture en cages

flottantes. La totalité des acteurs de la pêche est d'origine étrangère (maliens et burkinabés) mais les captures sont principalement vendues sur place au village, sauf le vendredi, jour de marché où les acheteuses venues de la ville raflent la plus grande partie. La pisciculture en cages flottantes est quant à elle entièrement contrôlée par les jeunes du village. Une partie des prises sert à l'autoconsommation des ménages et le reste est cédé dans le village. Dans un cas comme l'autre, l'exploitation du plan d'eau est une activité génératrice de

revenus importants qui permet aux pêcheurs artisanaux de vivre plus ou moins décemment et aux pisciculteurs en cages flottantes d'acquérir des revenus complémentaires. L'intense activité agricole autour du barrage favorise la disponibilité de résidus agricoles, une abondance d'herbe presque toute l'année et un accès permanent à l'eau. Cette opportunité est saisie par des nombreux riziculteurs pour pratiquer des activités secondaires (Figure n°2).

Figure n°2 : Proportions des riziculteurs par type d'activité secondaire



Source : D'après les résultats des travaux de terrain, 2024-2025.

La figure n°2 présente les autres secteurs d'activités dans lesquels les riziculteurs de Kafiné ont investi. En effet, ils sont 45% à pratiquer l'élevage de volaille et 25% à pratiquer celui de l'ovin et du caprin dans le village.

La pluriactivité des riziculteurs ne se limitent pas au seul secteur agricole puisqu'ils investissent également dans le domaine des services comme la vente de produits téléphoniques (6%), la restauration (3%) et la coiffure (7%). Les deux derniers domaines cités sont exclusivement dominés par les femmes qui sont également présentes dans l'élevage de volaille. La pluriactivité réduit leur dépendance exclusive à la riziculture et au maraîchage tout en contribuant à l'amélioration de la résilience des ménages face aux aléas économiques ou climatiques. Au total, le barrage de Kafiné se présente comme une infrastructure de production saisie par les populations riveraines pour pratiquer une pluriactivité dominée par la riziculture, le maraîchage et la pêche artisanale ; ce qui en

fait un outil au service de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté en milieu rural.

2.2. Essor des activités aurifères dans la zone de Kafiné et prise de conscience de la nécessité de protéger le barrage par les jeunes

2.2.1. Un essor des activités aurifères marqué par une diversité de types d'exploitation aurifère dans la zone de Kafiné

Autrefois connue pour ses potentialités agricoles et pastorales, la région du Hambol connaît depuis plusieurs décennies un dynamisme des activités minières. En effet, la région est réputée de longue date pour sa richesse en diamant autour de la zone de Tortiya. De ce fait, elle draine depuis la fin des années soixante des populations venues de toute la Côte d'Ivoire et des pays limitrophes à la recherche du précieux métal. Cependant, depuis le début des années 2000, à la faveur de la crise militaro-politique de 2001, l'attrait pour le diamant s'est transformé en une ruée vers l'or. Le village de Kafiné symbolise cette

transformation avec la présence sur son terroir d'une diversité de type d'exploitation aurifère. D'abord, la forme la plus répandue est l'orpaillage clandestin. Il utilise des techniques rudimentaires (pelles, pioche, battées, pompes artisanales, etc.), sans mesures de sécurité ni restauration du sol. Les sites, souvent installés sur des zones agricoles ou proches des cours d'eau, entraînent de profondes cicatrices dans le paysage. De nombreux jeunes de la région mais également des autres régions du pays pratiquent ce type d'orpaillage.

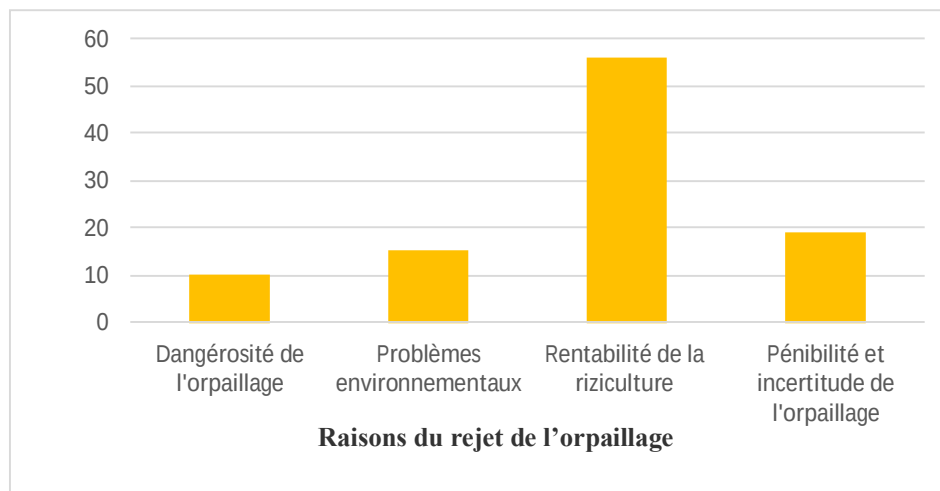
On a ensuite, l'orpaillage semi-mécanisé clandestin qui recourt à des dragues motorisées ou à de petites excavatrices. Bien que tout aussi illégal, ce type d'exploitation présente une organisation plus structurée, impliquant des investisseurs locaux ou étrangers. Leur impact environnemental est plus grand puisqu'il génère d'importants volumes de déblais et des fosses béantes difficilement réhabilitables. On a enfin, l'exploitation semi-industrielle légale de l'or, organisée par des sociétés minières qui détiennent généralement un permis d'exploitation délivré par les pouvoirs publics. Ce type de structure a une plus grande capacité d'exploitation mais reste un puissant moyen de destruction de l'espace.

Les unités semi-industrielles d'exploitation aurifère laissent généralement derrière elles de grandes fosses et un paysage de chaos au mépris des cahiers de charges de l'administration des mines qui leur fait obligation de réhabiliter les sites exploités. Pour toutes ces raisons, l'installation dans leur terroir de ce type de société est combattue par les populations locales comme ce fut le cas pour une société minière qui a tenté d'exploiter un site à proximité de l'amont du barrage. Les villageois voyaient en l'installation de cette société une menace contre l'intégrité du barrage, les terres agricoles et corolairement contre la sécurité alimentaire et l'économie locale.

2.2.2. Vers une prise de conscience de la jeunesse de la nécessité de protéger le barrage de Kafiné

L'orpaillage clandestin est pratiqué de façon intense dans la région du Hambol. Il est alimenté par la jeunesse rurale locale du Hambol et celle des autres régions du pays, à laquelle s'ajoutent de nombreux jeunes originaires des pays limitrophes (Mali, Burkina-Faso, Guinée, etc.). Mais à Kafiné, l'attrait des jeunes pour l'activité aurifère reste limité. Plusieurs facteurs expliquent cette attitude (Figure n°3).

Figure n°3 : Proportion des jeunes de Kafiné selon les raisons du rejet de l'orpaillage



Source : D'après les résultats des travaux de terrain, 2024-2025.

La figure n°3 présente les raisons du rejet des activités d'orpaillage par les jeunes de Kafiné. Pour 56% des riziculteurs de moins de 40 ans enquêtés, l'on met en avant la rentabilité de la riziculture irriguée. En effet, selon ces

personnes, cette activité bien pratiquée reste très rémunératrice capable de bien nourrir son homme et même de changer significativement les conditions de vie de ceux qui la pratique. Si l'orpaillage clandestin

peut également rapporter gros, il demeure d'une part, une activité clandestine, ce qui fait planer sur les acteurs le risque de perdre tous les investissements lors d'une des nombreuses descentes de police. D'autre part, il reste une activité à la rentabilité très aléatoire car les pépites et les paillettes découvertes peuvent souvent rapporter moins que les montants investis dans l'opération. La seconde raison du manque d'engouement des jeunes de Kafiné pour l'orpaillage est liée à la pénibilité de l'activité (19%). Ils expliquent qu'il faut creuser à plusieurs mètres de profondeur, laver des tonnes de minerais en utilisant des produits dangereux pour n'obtenir souvent que quelques grammes d'or. Pour tenir le coup, beaucoup d'acteurs ont recours à des substances nocives pour leur santé. Ils citent l'exemple de quelques aînés qui ont tenté l'aventure et qui sont revenus malades et sans ressources. En définitive, l'orpaillage clandestin est présenté comme un cercle vicieux duquel seule une toute petite minorité parvient à sortir en parvenant à ses fins.

La troisième raison du manque d'attractivité de l'orpaillage avancée par 15% des enquêtés tient à ses nombreux dégâts sur

l'environnement. En effet, le passage des chercheurs d'or sur différents sites à Kafiné a laissé un souvenir amer tenant aux nombreuses excavations laissées dans la nature, aux terres rendues impropres à l'agriculture. A cela s'ajoute la disparition du couvert végétal dans de nombreuses zones autour du village ainsi que la pollution des eaux de surface du fait de l'utilisation de produits comme le mercure. La reproduction des poissons, ressource essentielle pour les populations est entravée par la turbidité et la contamination des eaux. Par ailleurs, les eaux qui stagnent dans les trous abandonnés se transforment en des foyers de prolifération de moustiques, augmentant l'incidence du paludisme et de la dengue. L'exemple typique des dégâts de l'orpaillage sur l'environnement, mis en avant par tous à Kafiné, est celui de la ferme de feu Monseigneur Jean-Marie Kélétagui. Jadis composé d'un espace de verdure aménagé pour le pâturage du bétail et d'un lac artificiel de pisciculture, la ferme a quasiment disparu du paysage après le passage des orpailleurs comme le montre la planche n°1.

Planche n°1 : Etat actuel des étangs piscicoles de la ferme de Monseigneur Jean-Marie Kélétagui après le passage des exploitants miniers semi industriel



Source : YEO Siriki., vues prises en janvier 2024.

Sur la planche n°1, les photos A et B sont des images des étangs piscicoles de la ferme de l'Evêque Jean-Marie Kélétagui après le passage des exploitants miniers semi industriel. Ce site servait à la riziculture, au maraîchage, à l'élevage et à la pisciculture avant la décennie de la crise militaro-politique déclenchée en septembre 2002, qui est également marquée par le développement des activités minières clandestines dans la région. Cette ferme agricole, exploitée par la société SCOOPS GOLD, n'a pas fait l'objet de restauration après la vie de la mine. Plus grave, aux dires riverains, la nappe phréatique

semble avoir été contaminée par les produits chimiques utilisés par les orpailleurs, de sorte que l'eau de la pompe hydraulique est fortement colorée, avec une odeur et un goût inhabituel. Face aux conséquences écologiques, sociales et économiques négatives générées par l'orpaillage sous leurs yeux, les jeunes de Kafiné sont de moins en moins favorables à l'installation des orpailleurs dans leur terroir.

2.3. L'activité minière comme catalyseur des conflits entre les villages riverains du barrage hydro-agricole de Kafiné

2.3.1. Conflit entre Kafiné et Ouéréguékaha pour l'installation d'une société minière sur fond de différends fonciers ancestraux

Les relations entre Ouéréguékaha et Kafiné et, dans une certaine mesure, Pékaha se sont fortement détériorées dernièrement après l'obtention, par la société SCOOPS GOLD, d'une concession d'exploitation d'un site minier à mon amont du barrage de Kafiné. Le différend est apparu quand Kafiné s'est opposé à l'exécution de la concession d'exploitation délivrée par les autorités compétentes en raison de la trop grande proximité du site (moins de 200 m) avec l'amont du barrage. En effet, les populations redoutent la contamination des eaux du barrage par les rejets des minerais extraits et les produits chimiques utilisés. De plus, ils souhaitent conserver intactes les terres agricoles du site convoité par l'opérateur minier, d'autant plus qu'elles comptent parmi les terres les plus fertiles de la zone. A Ouéréguékaha, pourtant situé à plus d'une vingtaine de Kilomètre du barrage, l'on est favorable à l'installation de l'opérateur minier au motif que la terre sur laquelle sont installés Kafiné et le barrage sont leur propriété.

En effet, selon la coutume foncière locale, l'espace exploité par le barrage de Kafiné appartient au terroir d'Ouéréguékaha. Toutefois, l'aménagement du barrage entre 1979 et 1981 a principalement profité aux riziculteurs et pêcheurs de Kafiné, marginalisant les habitants d'Ouéréguékaha dans l'accès à ces terres irriguées parce que plus éloignés. La perspective d'une exploitation minière sous la forme semi-industrielle, lui donne l'occasion de tirer avantages du barrage via des arrangements avec les exploitants miniers. Pour calmer les populations de Kafiné, l'opérateur minier s'est engagé à protéger le barrage des effets de son activité et de le réhabiliter après coup, chose à laquelle personne n'accorde le moindre crédit, eu égard aux expériences vécues dans la région. En effet, les populations rappellent que l'exploitant avait fait la même promesse pour le site de la ferme

de Monseigneur Jean-Marie sans jamais la tenir. Approchées, certaines autorités de la région font valoir que l'opérateur a obtenu tous les documents qui lui permettent d'exercer et qu'il s'est engagé à préserver le barrage des nuisances de son activité. Les jeunes du village de Kafiné qui affirment ne faire confiance à aucune des parties se disent déterminés à empêcher contre vents et marées, l'exploitation du site. Ils bénéficient pour cela du soutien des jeunes de Pékaha (distant de six kilomètres) qui exploitent la rive nord du barrage principalement dans le cadre du maraîchage.

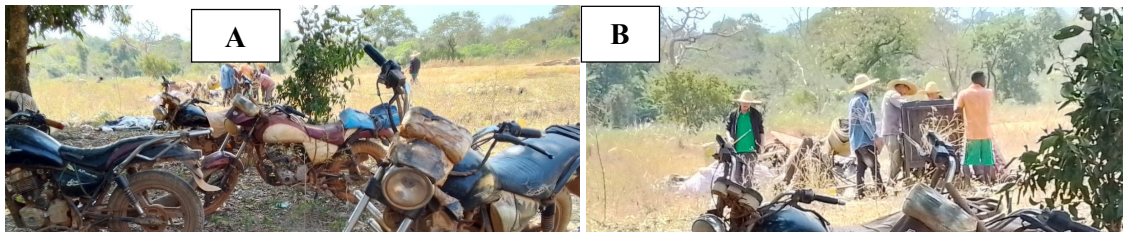
2.3.2. Des actions violentes pour empêcher l'installation de la société minière semi-industrielle

Informées de la tension qui règne autour du barrage, les autorités administratives organisent une série réunions avec tous les protagonistes du conflit à l'effet de trouver un compromis. Après avoir entendu toutes les parties, elles autorisent la société minière à exploiter le site en s'appuyant d'une part sur les promesses de l'opérateur de préserver le barrage conformément au cahier de charges, et d'autre part sur les retombées économiques de l'opération pour l'Etat. Ce point de vue est partagé par les populations d'Ouéréguékaha qui estiment que l'exploitation ne présente aucun danger pour le barrage. Par ce soutien à l'exploitant, l'on table ici sur quelques avantages financiers immédiats liés à l'exploitation du site. A contrario, les populations riveraines de Kafiné et de Pékaha rejettent en bloc la décision administrative au motif que l'intégrité du barrage, pourrait être gravement menacée par les activités minières, mettant ainsi en péril leurs moyens d'existence et leur sécurité alimentaire. En dépit des réticences, l'exploitant minier commence la mise en place du chantier d'extraction composé d'excavatrices, de dragues, d'installation de lavage, de générateurs électriques et de baraquements. Mais, les installations sont saccagées et incendiées nuitamment par des inconnus. Saisie par l'exploitant minier, la gendarmerie procède à l'audition de plusieurs jeunes de Kafiné, lesquels rejettent en bloc toute participation aux actes de vandalisme

commis. Quelques semaines plus tard, les travaux de construction du chantier reprennent, avec cette fois la présence

permanente d'une équipe de sécurité composée de chasseurs traditionnels « dozo » sur le site (Planche n°2).

La planche n°2 : Installation des équipements d'extraction de l'or détruites une première fois par des inconnus



Source : YEO Siriki., vues prises en janvier 2024.

Les photos A et B de la planche n°2 présentent les travaux de mise en état des équipements d'extraction d'or détruits à proximité du barrage hydroagricole. Les motos de la photo 3 appartiennent aux chasseurs traditionnels « dozos », venus d'Ouéreguékaha pour sécuriser le site. Les images ont été prises en catimini car la tension était à son comble lors de notre passage sur le site. Pour autant, le site est détruit une seconde fois. Suite à cet incident, des jeunes d'Ouéreguékaha membres de l'équipe de sécurité ont accusé certains de leurs camarades de Kafiné d'avoir participé aux actes de déprédation sur le site. Cela a installé un climat de méfiance et de méfiance entre les deux communautés. Le dernier incident qui date de janvier 2024 semble avoir poussé l'exploitant à l'abandon définitivement de son projet puisque jusqu'en août 2025, date de l'achèvement du présent article, il n'est pas réapparu sur le site. Toutefois, entre les deux communautés villageoises les relations sont désormais glaciales et limitées au strict minimum.

Au total, cette confrontation entre usages agricoles et activités minières a entraîné une recomposition des rapports de force locaux. À Kafiné, les jeunes sont décidés à prendre le contre-pied de leurs aînés en empêchant désormais toute possibilité de pratique de l'orpaillage dans leur terroir. À Ouéréguékaha, le conflit autour du barrage met en exergue les difficultés de certaines localités à se détourner de l'orpaillage dans un contexte d'agriculture pluviale à la rentabilité limitée et aléatoire. Par ailleurs, la situation vécue autour du barrage de Kafiné témoigne

de l'incapacité des pouvoirs à réguler l'orpaillage et à arbitrer efficacement les conflits d'usages de sols dans le monde rural. En définitive, le conflit autour du barrage est apparu non seulement comme un révélateur de rivalités ancestrales sociales et territoriales mais aussi comme un témoin de la fragilité des liens communautaires sur fond de divergence intérêt économique immédiat.

3. Discussion

L'analyse des résultats de cette recherche met en évidence la coexistence conflictuelle entre les activités minières, en particulier l'orpaillage, et la riziculture irriguée autour du barrage hydroagricole de Kafiné. Cette tension découle d'une compétition marquée pour l'accès, le contrôle et l'utilisation des ressources naturelles essentielles, principalement les terres et l'eau. Le cas de Kafiné est emblématique des dynamiques rurales complexes actuellement observées en Côte d'Ivoire, où les espaces agricoles irrigués deviennent progressivement des zones de forte convoitise pour l'exploitation aurifère. Le barrage de Kafiné est présenté par cette étude comme une infrastructure agricole vitale et un pilier de la sécurité alimentaire, dont le rôle est comparable à celui du barrage de Bagré au Burkina Faso, où la riziculture irriguée est également fondamentale pour l'approvisionnement des populations (A. Zongo, 2014, p. 112). Néanmoins, l'essor de l'orpaillage clandestin vient fragiliser cette vocation agricole. Il engendre des pertes de terres cultivables et une dégradation significative des sols (I. Ouattara, 2019, p. 90). Ces dommages infligés à l'environnement constituent un motif de préoccupation

important, car ils mettent de nombreuses années à disparaître.

La confrontation entre les agriculteurs et les exploitants miniers est structurellement liée à des logiques économiques divergentes. D'un côté, la riziculture irriguée repose sur un modèle de production à long terme. De l'autre, l'activité minière privilégie un profit rapide et souvent non durable, communément désigné comme « l'argent rapide en Côte d'Ivoire ». Cette opposition génère une tension structurelle dans l'organisation de l'espace rural, ce qui vient confirmer les conclusions de R. Banégas (2017, p. 88) concernant la concurrence accrue entre agriculture et activités minières dans les savanes ivoiriennes. Nos résultats confirment par ailleurs que l'orpaillage exerce une forte attractivité sur la jeunesse, une dynamique également observée au Mali (M. Keita, 2015, p. 94) et en Guinée (A. Diallo, 2016, p. 61). Bien que cette tendance puisse entraîner une désaffection pour les pratiques agricoles et accentuer la vulnérabilité alimentaire des ménages, l'exemple de Kafiné met en évidence que l'agriculture irriguée, grâce à sa rentabilité, peut constituer un moyen efficace pour que les jeunes se détournent de l'orpaillage.

Sur le plan social, les conflits d'usage des sols se manifestent par des rivalités foncières complexes, existant à la fois aux échelles inter-villageoise et intra-communautaire. Les villages propriétaires des terres, notamment Ouéréguékaha, revendiquent leurs droits coutumiers face aux localités qui exploitent les périmètres rizicoles du barrage (Kafiné et Pékaha). L'arrivée des acteurs miniers extérieurs, fréquemment soutenus par des opérateurs économiques puissants, tend à accentuer significativement ces frustrations locales. Ce contexte de coexistence de droits fonciers coutumiers et modernes est, comme l'a souligné P. Lavigne-Delville (1998, p. 213), un terreau propice à l'émergence de conflits dans les campagnes africaines. Ces différends fonciers entre les villages propriétaires et les bénéficiaires de l'aménagement rappellent en outre des cas similaires en Côte d'Ivoire, tels que ceux observés à Hiré et Bonikro, où la rente

minière a ravivé des tensions intercommunautaires préexistantes (K. G. Yao, 2021, p. 176 ; B. S. N'Guessan, 2022, p. 64). L'orpaillage agit ainsi à Kafiné comme un catalyseur des rivalités locales, intensifiant les fractures sociales et territoriales.

Finalement, cette étude révèle une faiblesse notable de la gouvernance locale des ressources. Les autorités administratives peinent à réguler les activités minières illégales et à assurer la protection des périmètres agricoles aménagés, souvent par manque de moyens d'intervention adéquats. L'absence de concertation efficace entre les services techniques, les chefferies traditionnelles et les exploitants contribue à l'aggravation des incompréhensions. Ce déficit institutionnel fait écho aux analyses de J-P. Chauveau (2000, p. 149) et K. Werthmann (2009, p. 421), qui ont souligné l'incapacité des structures locales à gérer de manière appropriée les conflits d'usage en milieu minier.

En synthèse, la dynamique de conflits d'usage observée autour du barrage de Kafiné traduit une tension persistante entre la logique de production agricole durable et un modèle d'exploitation aurifère opportuniste. Cette situation exige une reconfiguration des politiques locales de gestion du foncier et des ressources naturelles. La pérennité du barrage hydroagricole, un outil essentiel pour la sécurité alimentaire du Hambol, ne pourra être garantie que par l'établissement d'une gouvernance intégrée, associant activement les communautés locales, les services techniques et les divers exploitants.

Conclusion

Le barrage hydro-agricole de Kafiné illustre les contradictions entre agriculture et exploitation minière en milieu rural ivoirien. S'il constitue un pôle agricole et alimentaire stratégique, son équilibre est menacé par l'expansion de l'orpaillage clandestin. Cette activité détourne des sols initialement consacrés à la riziculture, dégrade l'environnement et provoque des conflits d'usage entre villages. Pour préserver la durabilité du barrage, il est nécessaire de renforcer la régulation des activités minières

dans les zones hydro-agricoles, de promouvoir la restauration des sites dégradés, d'instaurer des mécanismes de médiation foncière entre communautés et intégrer la protection des barrages dans les politiques de développement rural. En attendant, il revient aux jeunes ruraux de veiller à la préservation de leur patrimoine en investissant les instances de décision au niveau local.

Références bibliographiques

ASSOUAN Kouassi Jean, 2017, *Gestion des barrages et production vivrière en Côte d'Ivoire*, Éditions Universitaires Ivoiriennes, Abidjan, Côte d'Ivoire, 210 p.

BAMBA Daouda, 2020, *Orpaillage et recomposition territoriale dans le centre de la Côte d'Ivoire*, Bouaké, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire, 180 p.

BANEGAS Richard, 2017, « La politique par le bas-fond : Pouvoir local, violence milicienne et recompositions sociales dans la Côte d'Ivoire post-conflit », In : *Revue Afrique Contemporaine*, N°263-264, De Boeck Supérieur, Bruxelles, Belgique, p. 103-120.

CHAUVEAU Jean-Pierre, 2000, « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire : Les enjeux silencieux d'un coup d'État », In : *Politique Africaine*, N°78, juin 2000, Abidjan, Côte d'Ivoire, p. 94-125.

DIALLO Amadou, 2016, *Mines et agriculture en Afrique de l'Ouest : dynamiques de conflits et coexistence*, L'Harmattan, Dakar, Sénégal, 245 p.

KEITA Moussa, 2015, « L'orpaillage et la jeunesse rurale au Mali, In : *Revue Malienne de Géographie*, N° 8, Bamako, Malin p. 85-103.

KONAN Kouadio Patrice, 2018, *Politiques hydrauliques et sécurité alimentaire en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Presses Universitaires de Côte d'Ivoire, Abidjan, 256 p.

KOUADIO Yao Julien, 2015, « Les aménagements hydro-agricoles et la riziculture irriguée en Côte d'Ivoire », In : *RIGES*, Revue Ivoirienne de Géographie des

Savanes, N°12, UAO, Bouaké, Côte d'Ivoire, p. 39-55.

LAVIGNE-DELVILLE Philippe, 1998, *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Karthala, Paris, France, 744 p.

N'GUESSAN Brou Simplicie, 2022, *Conflits fonciers et exploitation minière en Côte d'Ivoire*, Éditions Académiques Africaines, Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, 198 p.

OUATTARA Ibrahim, 2019, *Orpaillage clandestin et dégradation environnementale dans le centre-nord ivoirien*, Mémoire de Master, Université Péléforo Gon Coulibaly, Korhogo, Côte d'Ivoire, 234 p.

WERTHMANN Katja, 2009, « Working in a boom-town : Female perspectives on gold-mining in Burkina Faso », In : *Resources Policy*, Vol. 34, N°1-2, Elsevier, Amsterdam, Pays-Bas, p. 18-23.

YAO Koffi Germain, 2021, « Mines, gouvernance locale et conflits sociaux en Côte d'Ivoire », In : *Cahiers du CERAP*, N°19, Abidjan, Côte d'Ivoire, p. 165-182.

YEO Siriki, OUATTARA Oumar, KOUAKOU Kouakou Philipps, DJAKO Arsène, 2025, « Le barrage hydroagricole de Kafiné (Centre-Nord de la Côte d'Ivoire : une gouvernance mal maîtrisée », In : *Revue d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnemental*, Numéro spécial, Janvier 2025, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire, p. 195-213.

YEO Siriki, OUATTARA Oumar, 2024, « Cultures maraîchères et autonomisation des femmes rurales autour du barrage de kafiné et pékaha (CentreNord de la Côte d'Ivoire) », In : *Géovision, Mieux comprendre l'espace*, Hors-série, N°03, Actes du colloque, Tome 1, Novembre 2024, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire, p. 198-209.

ZONGO Adama, 2014, *Barrage de Bagré et recompositions agricoles au Burkina Faso, Ouagadougou*, L'Harmattan, Paris, France, 278 p.